



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service Aménagement Durable
Unité Urbanisme Risques**

Gap, le 25 JAN. 2023

Le Préfet des Hautes-Alpes

à

Communauté de communes de Serre-Ponçon
6 Impasse de l'Observatoire
05 200 EMBRUN
à l'Attention de monsieur Thibaud GIROUD-ARGOUD

Objet : PC 005 098 22 H 0023 – Semlore – Les Orres

Référence : Votre saisine du 10/01/2023

Par mail cité en référence, vous me transmettez, pour avis au titre des risques naturels, un dossier de demande de permis de construire concernant la construction d'une station de pompage pour la production de neige de culture au lieu dit Clot la Reine sur la parcelle OE 1493 au Orres.

Le PPR des Orres classe cette parcelle hors du zonage réglementaire en zone soumise à un aléa fort d'avalanche.

Sont autorisés les ouvrages nécessaires à l'exploitation et au fonctionnement des équipements de services publics, à condition de prendre en compte les prescriptions de l'aléa moyen d'avalanche.

La façade exposée est la façade Nord.

Les façades latérales sont les façades Est et Ouest.

Le projet ne peut pas être réalisé pour les raisons suivantes :

- Il manque l'attestation sur les résistances des façades exposées et latérales de la station suivant le règlement de l'aléa moyen d'avalanche.

➤ Sur toute leur hauteur, les façades et les toitures exposées ou latérales, devront être renforcées pour résister à une pression P1, perpendiculaire à la façade, à une pression P2, horizontale et parallèle à la façade (due au frottement de l'avalanche) et à une pression P3, verticale vers le haut :

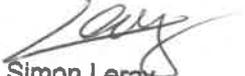
		Sur les façades exposées	Sur les façades latérales
P1	Sous H = 4 m	30 kPa	15 kPa
	Sur le reste de la façade	10 kPa	8 kPa
P2	Sous H = 4 m	12 kPa	5 kPa
	Sur le reste de la façade	5 kPa	4 kPa
P3	Sur toute la façade	8 kPa	7 kPa

Affaire suivie par : Eric BARTHE-LAVAIL
Téléphone : 04 92 40 36 35
Télécopie : 04 92 40 35 83
Courriel : eric.barthe-lavail@hautes-alpes.gouv.fr

Direction départementale des territoires
3, place du Champsaur – BP 50 026
05001 GAP Cedex
www.hautes-alpes.gouv.fr

Pour le Préfet et par subdélégation
~~le chef d'unité urbanisme-risques,~~

L'adjoint à la cheffe de service


Simon Leray

Copies : SAS-UR – dossier et chrono